



## Renseignements urgents!!!!

Par **pollux\_old**, le **28/06/2007** à **06:50**

Bonjour,

J'ai été condamné récemment à une peine de 10 mois de prison avec sursis et 2 ans de mise à l'épreuve pour une bagarre le 29 mai 2007, et là je repasse pour outrage à agent le 5 juillet alors que cette histoire date du mois de juin 2006.

Que va-t-il m'arriver en gros?

Je sais tout ça n'est pas malin, mais quand on a la poisse!

Je vis seul avec mon enfant et j'ai du travail.

Car j'ai l'année dernière perdu ma sœur d'une leucémie, perdu ma femme qui m'a trompée pour cause que je travaillais trop, et perdu mon entreprise dans la foulée.... Alors j'ai perdu pied et je me suis retrouvé dans cette situation.

Aujourd'hui cela va mieux, mais les ennuis sont là!!

cordialement!

Par **Dinah**, le **28/06/2007** à **15:51**

Bonjour.

La sanction dépend bien évidemment des circonstances de l'infraction.

Si vous avez outragé une personne dépositaire de l'autorité publique (la formule vise surtout les policiers, gendarmes,...), vous encourez six mois d'emprisonnement et 7500 euros d'amende.

L'infraction étant différente de la précédente, je ne pense pas que le sursis sera révoqué.

Mais votre avocat s'y connaît beaucoup mieux que moi en principe, donc pour plus de précisions et pour avoir une réponse certaine, n'hésitez pas à lui poser des questions, il est là pour ça !